

Fonds E. O. Kilcher de la Fondation pour les Suissees de l'étranger

Le fonds E.O. Kilcher poursuit trois buts distincts:

- Promotion de la formation
- Aide de départ pour les rapatriés
- Voyage en Suisse pour les Suisseesses et Suissees de l'étranger âgés et démunis

PROMOTION DE LA FORMATION

Les contributions de formation sont accordées, généralement sous forme de prêt, aux jeunes Suisseesses et Suissees de l'étranger qui effectuent leurs études en Suisse. Le formulaire de demande correspondant peut être obtenu auprès d'educationsuisse. Les conditions à remplir pour la demande sont les suivantes:

- Organisme de formation reconnu en Suisse
- Personne âgée de 15 à 25 ans
- Parents domiciliés à l'étranger et ne pouvant pas assumer l'intégralité des frais de formation
- Bourses en principe subsidiaires à celles du canton d'origine

AIDE DE DÉPART POUR LES RAPATRIÉS

Dans le cadre de l'aide de départ pour les rapatriés visant à faire face aux situations d'urgence et à reconstruire une existence, une aide individuelle est accordée pour encourager l'intégration en Suisse. Elle prend généralement la forme de cours de langue, de cours d'informatique, de meubles ou de vêtements, entre autres. Le formulaire de demande nécessaire peut être obtenu directement auprès de l'OSE et doit lui être retourné dûment rempli avec les justificatifs requis. Les conditions à remplir pour la demande d'une telle aide de départ sont les suivantes:

- Les requérants doivent déjà être de retour en Suisse depuis moins d'un an
- L'aide est subsidiaire à l'aide sociale ou aux allocations chômage
- Prêt ponctuel sans intérêt

VOYAGE EN SUISSE POUR LES SUISSEESSES ET SUISSEES DE L'ÉTRANGER ÂGÉS ET DÉMUNIS

Un soutien financier ponctuel est accordé aux Suisseesses et Suissees de l'étranger âgés et démunis pour leur permettre de voyager en Suisse. Le formulaire de demande nécessaire peut être obtenu directement auprès de l'OSE et doit lui être retourné dûment rempli avec les justificatifs requis. Condition requise: la personne, qui doit déjà être d'un certain âge, ne peut pas financer le voyage par ses propres moyens.





Organisation des
Suissees de l'étranger

PROCÉDURE

Les questions relatives à des demandes de soutien doivent être adressées au service juridique de l'Organisation des Suissees de l'étranger, qui transmet les demandes aux personnes compétentes:

Organisation des Suissees de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne
Tél. +41 31 356 61 00
Fax +41 31 356 61 01
E-mail: info@SwissCommunity.org

L'octroi d'une prestation d'aide ne constitue pas un droit.

